



## Les autorités fédérales de la Confédération suisse

---

### **L'espace suisse des hautes écoles | Ses objectifs, ses principes et son importance**

**Saint-Gall, 22.11.2007 - Doris Leuthard, Conseillère fédérale | Conférence sur la formation consacrée à la loi sur l'aide aux hautes écoles et la coordination dans le domaine suisse des hautes écoles | Université de Saint-Gall**

Mesdames les Présidentes des Conseils d'État,  
Monsieur le Recteur,  
Monsieur le Vice-Recteur,  
Monsieur le Secrétaire d'État,  
Mesdames et Messieurs les représentantes et les représentants de l'économie et de la politique,

Nous sommes en passe de créer un nouvel espace rassemblant toutes les hautes écoles. Nous sommes arrivés dans ce domaine à une toute nouvelle forme de collaboration entre la Confédération et les cantons. Je suis donc heureuse de voir autant de représentants de tous les types de hautes écoles qui ont fait aujourd'hui le déplacement jusqu'à Saint-Gall pour s'informer.

Le 12 septembre, nous avons mis en consultation la LAHE.

Pourquoi proposons-nous une loi

- dont le nom à lui seul est difficile à prononcer ;
- dont la complexité fait fuir les néophytes ;
- qui n'a d'effet que combinée à un concordat sur les hautes écoles et à une convention de coopération, et
- dont la mise en oeuvre ne peut se faire que sous la houlette d'organes communs à la Confédération et aux cantons ?

Nous avons besoin de la LAHE. Pour quelles raisons ?

- Parce que nous disposons en Suisse de 40 hautes écoles ou instituts affiliés.
- Parce que toutes ces hautes écoles sont financées par les pouvoirs publics.
- Parce que ces hautes écoles sont réparties sur l'ensemble du pays et gérées de manière différente par la Confédération et les cantons.
- Parce que ces hautes écoles doivent se battre non seulement à l'échelle nationale, mais aussi sur le plan international pour attirer les meilleurs cerveaux.

Actuellement, ce ne sont pas moins de 7 milliards de francs qui sont investis chaque année dans l'espace suisse des hautes écoles : 5,1 milliards en 2006 pour les universités et les EPF et 1,4 milliard en 2005 pour les HES. Plus de 170 000 jeunes s'inscrivent chaque année dans nos hautes écoles.

La compétition entre les hautes écoles est devenue plus ardue, et avec elle les classements ou ratings. La mobilité des étudiants gagne en importance. La place scientifique suisse, excellente par ailleurs, est soumise à la pression des autres pays. Si nous voulons garder notre position de leader à l'échelle mondiale dans le domaine de la science et de la recherche tout en jouant un rôle de premier plan dans la compétition internationale entre les hautes écoles, nous devons offrir les meilleures conditions possibles aux personnes affiliées aux hautes écoles.

Autant de bonnes raisons à mes yeux pour lancer une nouvelle réglementation sur l'espace suisse des hautes écoles. Être parmi les meilleurs sur le plan international, cela signifie : la promotion des hautes écoles ; la coordination de l'ensemble du domaine suisse des hautes écoles. Cela signifie aussi élaborer une nouvelle loi.

Cordonner et promouvoir, la Confédération et les cantons y sont contraints par la Constitution.

Pour nous, coordination commune veut dire

- définir et mettre en oeuvre des objectifs communs ;
- adopter une planification stratégique ;
- répartir les tâches dans des domaines particulièrement coûteux comme la médecine, la haute technologie ou la recherche de pointe. Le but est de réorganiser l'offre dans les domaines d'études qui demandent de gros moyens. Il n'est pas logique en effet que dans un petit espace éducatif comme la Suisse, chacun puisse tout proposer ;
- organiser l'assurance de la qualité, et
- définir en commun les besoins financiers pour TOUTES les hautes écoles et institutions de niveau «haute école».

La définition commune des besoins financiers est un axe essentiel de la planification. Elle fait le lien avec la promotion des hautes écoles et garantit

- la concordance entre les objectifs et les moyens financiers,
- l'existence d'une planification fiable pour la Confédération et les cantons, et
- la transparence des coûts.

Concernant la promotion : La Confédération est tenue, de par la Constitution, de verser des subventions aux hautes écoles cantonales. Elle peut également accorder un soutien financier à d'autres institutions du domaine des hautes écoles qu'elle a reconnues. Le financement de base se fait par le biais des coûts de référence. La répartition des subventions de base pour les HES cantonales et les universités reposera à l'avenir sur des critères homogènes axés sur les prestations. Le taux fixe des subventions fédérales est de 30 % pour les HES et de 20 % pour les universités. L'avantage pour les cantons est de pouvoir établir une planification plus sûre. Cela permettra de tenir compte de la particularité des offres d'études.

Il est important que l'on puisse continuer à encourager l'enseignement axé sur la pratique que proposent les HES.

La nouvelle loi fédérale définit les objectifs communs pour la Confédération et les cantons dans la perspective de l'espace suisse des hautes écoles.

Ces objectifs se déclinent de la manière suivante :

Premièrement : Il nous faut créer un cadre favorisant un enseignement et une recherche de qualité si nous voulons maintenir le système scientifique suisse au plus haut niveau. Un enseignement et une recherche de qualité sont une nécessité économique si nous voulons proposer aux entreprises du personnel très bien formé - de l'apprentissage à la haute école. Quelles sont les conditions principales de cet environnement favorable à l'enseignement et à la recherche ?

- La garantie du financement de base indispensable à la mise en place d'un enseignement et d'une recherche de qualité.
- L'instauration de principes concernant l'assurance de la qualité et un système d'accréditation national.
- Le respect de l'autonomie des hautes écoles, qui doivent assumer leurs tâches de manière indépendante et responsable.

Deuxièmement : La politique des hautes écoles doit être harmonisée avec la politique fédérale d'encouragement de la recherche et de l'innovation.

Troisièmement : Il nous faut encourager la perméabilité et la mobilité non seulement entre les hautes écoles universitaires et entre les hautes écoles spécialisées, mais aussi entre hautes écoles universitaires et hautes écoles spécialisées. Les barrières entre les niveaux d'études des hautes écoles qui ne se justifient pas doivent être supprimées.

Des réglementations cohérentes concernant les passages d'un niveau d'études à l'autre contribuent à renforcer la concurrence directe entre les hautes écoles et à améliorer la qualité.

- La perméabilité aide à clarifier et à optimiser la répartition des tâches et la refonte de l'offre entre les hautes écoles et à promouvoir l'égalité des chances pour les étudiantes et étudiants ayant suivi des parcours de formation différents. Mettre en place des réglementations à l'échelle nationale est une des conditions de base pour favoriser la mobilité internationale des étudiants suisses

Quatrièmement : Il nous faut définir une planification stratégique et une répartition des tâches dans les domaines qui demandent de gros moyens.

- Les deux axes d'une planification stratégique nationale sont les périodes FRI de quatre ans et la définition de priorités. La loi fixe la procédure visant à définir ces axes. La définition des besoins financiers fait aussi partie de ce processus.
- Assurer et développer la qualité de la formation et la capacité d'innovation n'est possible que si l'on définit des priorités dans l'enseignement et dans la recherche. Dans les domaines particulièrement onéreux, les ressources disponibles doivent être utilisées de manière efficace et coordonnée. Cet objectif est indissociable des concepts de répartition des tâches et de définition des priorités. C'est plus particulièrement à ce niveau que la Conférence des hautes écoles a un rôle à jouer.

Cinquièmement : Le financement des hautes écoles doit se faire en fonction de critères uniformes et axés sur les prestations.

- Pour les universités et les HES, le financement de base s'appuie sur ce que l'on appelle les « coûts de référence ». Qu'entendons-nous par coûts de référence ? Il s'agit des dépenses moyennes qui doivent être engagées si l'on veut garantir pour chaque étudiant un enseignement compétitif de qualité.
- Les universités et les HES reçoivent des contributions de base, des contributions liées à des projets et des contributions en faveur de projets de construction. Une partie des contributions de base est calculée en fonction des prestations, p. ex. à l'aune des prestations de recherche et du volume de fonds apportés par des tiers.

Au regard de ces objectifs, quelle sera la fonction de la Confédération dans le nouvel espace des hautes écoles ? Elle jouera à bien des égards un rôle important impliquant des responsabilités.

- La Confédération est d'une part responsable de ses propres hautes écoles, les deux EPF de Zurich et de Lausanne. Ces écoles jouissent d'une solide réputation d'excellence et peuvent s'enorgueillir, en leur qualité d'établissements de formation dédiés aux sciences naturelles, d'une place de choix sur le plan international.
- La Confédération se chargera d'autre part de gérer la coordination de l'ensemble du domaine suisse des hautes écoles. Les décisions au sein de la Conférence des hautes écoles ne pourront être prises qu'avec son vote. Elle sera en quelque sorte la gardienne des objectifs communs.

- Le rôle fort de la Confédération se reflète dans la part substantielle de responsabilité financière qu'elle porte. La Confédération doit être en mesure de garantir sa participation au financement de base des hautes écoles dans le cadre des conditions légales. La LAHE représente sur ce point un énorme pas en avant : l'obligation de fixer les plafonds de dépenses de manière à ce que les taux de financement puissent être garantis permet de donner au financement par la Confédération un caractère prévisible et sûr.
- La Confédération doit garantir à l'espace suisse des hautes écoles une dimension internationale et plus spécifiquement européenne . De nos jours, aucun pays ne peut réaliser des progrès dans les domaines de la formation, de la science et de la technologie en faisant cavalier seul. Le développement scientifique à l'échelle mondiale se caractérise par les notions d'interdépendance, de coopération et de concurrence. L'enseignement et la recherche sont des domaines dans lesquels la mondialisation est de loin la plus avancée. Les chiffres pour la Suisse le prouvent : environ 17 % de l'ensemble des étudiants viennent d'autres pays, majoritairement d'Europe, et plus d'un tiers des professeurs, tout comme plus de la moitié des post-doctorants, sont également européens. La collaboration internationale est vitale pour notre pays. La développer implique une action politique volontaire s'inscrivant dans le long terme.
- Dernier point : la Confédération doit remplir son obligation d'encourager la recherche scientifique. Le Fonds national suisse et l'agence pour la promotion de l'innovation sont des instruments phares de la politique de la Confédération en matière d'encouragement de la recherche fondamentale et de la recherche appliquée.

La nouvelle loi sur l'aide aux hautes écoles et la coordination dans le domaine suisse des hautes écoles est une étape clé dans le développement du système des hautes écoles et du système scientifique. Il s'agit d'une étape historique qui ne manquera pas de susciter de nombreux débats et dont la mise en oeuvre ne sera certainement pas simple. Reste que la démarche de coordination de l'espace suisse des hautes écoles intègre les différentes compétences de notre État fédéral. La voie de la coordination et de la promotion commune offre les meilleures chances d'augmenter de manière durable l'efficacité et la qualité de l'ensemble du système des hautes écoles. Nous mettons tout en oeuvre pour que les personnes affiliées aux hautes écoles aient la possibilité d'étudier, d'enseigner ou de faire des recherches dans des conditions idéales et de fournir ainsi des prestations de pointe. C'est là le moyen de garantir l'excellence de notre système de formation et, par là même, la compétitivité de notre pays.

Je vous remercie vivement de votre engagement et de votre coopération.

Seule la version orale fait foi !

---

**Editeur:**

Département fédéral de l'économie

Internet: <http://www.dfe.admin.ch>

---

Les autorités fédérales de la Confédération suisse

[Contact](#) | [Bases légales](#)

---

<http://www.news.admin.ch/message/index.html?lang=fr>